



Note de présentation brève et synthétique relative aux finances

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 MARS 2026

BUDGET COMMUNAL 2026

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- Percevoir de nouvelles recettes
- Décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunités,...)
- Ajuster une dépense – réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal. Le budget 2026, voté le 9 mars 2026 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité:

- ▶ La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire des dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...)
- ▶ La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune ;
- D'utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements et de recourir avec modération à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que cela est possible

Données communales

1. Population :

ANNÉE	NOMBRE D'HABITANTS
2019	818
2020	816
2021	817
2022	821
2023	822
2024	823
2025	808
2026	795

Tableau des effectifs communaux en 2026

ETAT DU PERSONNEL au 01/01/2026						
GRADES	Catégorie	Postes		Nombre d'agents titulaires et stagiaires	Nombre d'agents non titulaires	Situation au 01/01/2026 Nombre d'agents
		Temps complets (35h)	Temps non complets			
		Nbres postes				
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint territorial administratif	C		24/35h		1	1
Rédacteur	B	1		1		1
Total		1	24/35h (0,69)	1	1	2
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint territorial technique	C		1/35h		1	1
Adjoint territorial technique	C		4/35h		1	1
Adjoint territorial technique	C		14/35H		1	1
Adjoint territorial technique	C	2		1	1	3
Total		2	5/35h (0,14)	1	4	6

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Pour la section de fonctionnement le budget est voté par chapitre. C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Il peut également opérer des virements entre chapitre (fongibilité des crédits) à hauteur de 7,5% des dépenses inscrites au budget primitif. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte financier unique.

BUDGET PRIMITIF 2026

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>			<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>		
011	Charges à caractère général	279 967,53	70	vente de produits fabriqués et prestations de services	18 560,00
012	Salaires + charges	195 500,00	73	impôts et taxes	392 300,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	74	Dotations, subv, particip.	199 804,00
023	virement section investissement	82 076,34	75	autres produits gestion	27 500,00
042	dotations aux amortissements	7 738,66	76	produits financiers	10,00
	opérations d'ordre transfert section		77	produits exceptionnels	10,00
65	charges de gestion courante	200 260,00	013	Atténuations de charges	800,00
66	Charges financières	12 300,00		sous-total	638 984,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	55 000,00	002	Résultat d'exploitation	194 858,03
	TOTAL	833 842,03		TOTAL	833 842,03

Les dépenses de fonctionnement :

- a) les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail
- b) les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies et les animations.
- c) l'atténuation de produits (chapitre 014) : ce chapitre comporte le dégrèvement de la taxe foncière du non bâti en faveur des jeunes agriculteurs que l'on reverse.
- d) les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, des subventions versées aux associations et des contributions versées au SIVOS Pouillé/Mareuil.
- e) les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Les recettes de fonctionnement :

- a) les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des concessions dans le cimetière et le loyer de l'agence postale.
- b) les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux et des compensations. Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition pour l'année 2025.
- c) les dotations et participations (chapitre 74) : il s'agit des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, fonds de compensation de la TVA et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitations et foncières).
- d) les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspond aux sommes encaissées au titre des remboursements, des loyers.

La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériels, de mobilier, matériel informatique...
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.
- Sur la commune, le budget investissement est voté par opération.

BUDGET PRIMITIF 2026

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		
16	Emprunt et dettes assimilées	51 167,00	021	Virement section exploitation	82 076,34
21	Immobilisations	71 698,00	1068	Excédents fonct. capitalisés	111 179,22
	sous total	122 865,00	040	Opérations d'ordre entre section	7 738,66
			10	Immobilisations corporelles	18 100,00
001	Solde d'exécution reporté INV	156 137,72	13	Subvention d'investissement	14 950,00
				Sous-total	234 044,22
				Reste à réaliser	44 958,50
	TOTAL	279 002,72		TOTAL	279 002,72

1. Principaux projets de l'année

- construction d'un terrain de pétanque : 3 921 € TTC
- renforcement de la rue du Haut Launay : 16 032 € TTC
- changement de menuiseries à la cantine scolaire : coût : 29 500 € TTC
- changement de menuiserie à la Distillerie : coût : 875 € TTC
- Volet roulant solaire au multiservice : coût : 1 616 € TTC
- changement du chauffe-eau au multiservice : coût : 2 422 € TTC
- changement éclairage public en led : coût : 10 782 € TTC
- achat d'un congélateur pour la cantine : 800 € TTC
- achat d'une tondeuse : 2 500 € TTC
- achat d'une balançoire : coût : 1 800 € TTC
- achat de terrains : coût : 1 450 € TTC

2. Recettes d'investissement attendues :

- Subvention de compensation de la communauté de communes
- Subvention de la DDSR
- FCTVA : fonds de compensation de la TVA.
- Taxe d'aménagement : la taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).
- Excédent de fonctionnement capitalisés : une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 est affecté en réserve à la section d'investissement de manière définitive (compte 1068).
- Excédent d'investissement : le compte financier unique de 2025 a terminé avec un excédent de reporté en 2026.

Les taxes locales effectives

TAXES	Bases	Taux	Produits
Taxe foncier bâti		49,89	
Taxe foncier non bâti		59,90	
Taxe d'habitation		13,77	
TOTAL IMPOTS POUR 2026			

Au moment de la réalisation de la synthèse, nous n'avons pas encore reçu les chiffres

Coefficient d'endettement de la commune

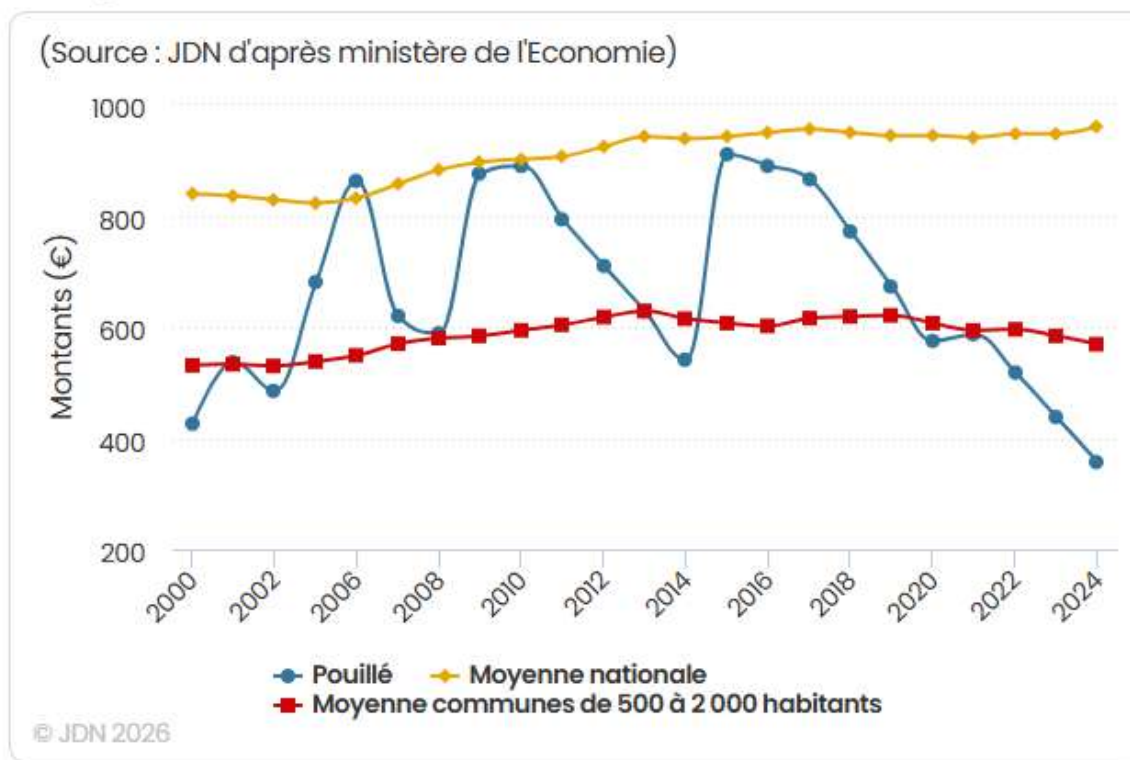
	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêt de la dette	12 722,93	11 245,50	9 749,88	8 234,26	7 085,26
Remboursement du capital	69 097,66	64 921,04	64 293,74	65 400,41	56 015,95
Annuité de la dette	81 820,59	76 166,54	74 043,62	73 634,67	63 101,21
Total recette de fonctionnement	691 835,21	692 495,25	763 049,87	749 816,82	741 856,34
Travaux en régie					
Produits exceptionnels	- 5 814,78	- 12 653,94	- 32 981,73	- 5 412,40	-10960,00
Excédent de fonct. Reporté	- 206 750,69	- 215 546,44	- 182 300,80	- 242 578,61	-227 168,08
Recette réelles de fonctionnement	479 269,74	464 294,87	547 767,34	501 643,66	503 728,26
Coefficient d'endettement	17,07%	16,40%	13,51%	14,67 %	12,53 %

Nota 1 : Au-delà de 25 %, la charge de la dette risque de peser d'un poids excessif

L'endettement de la commune

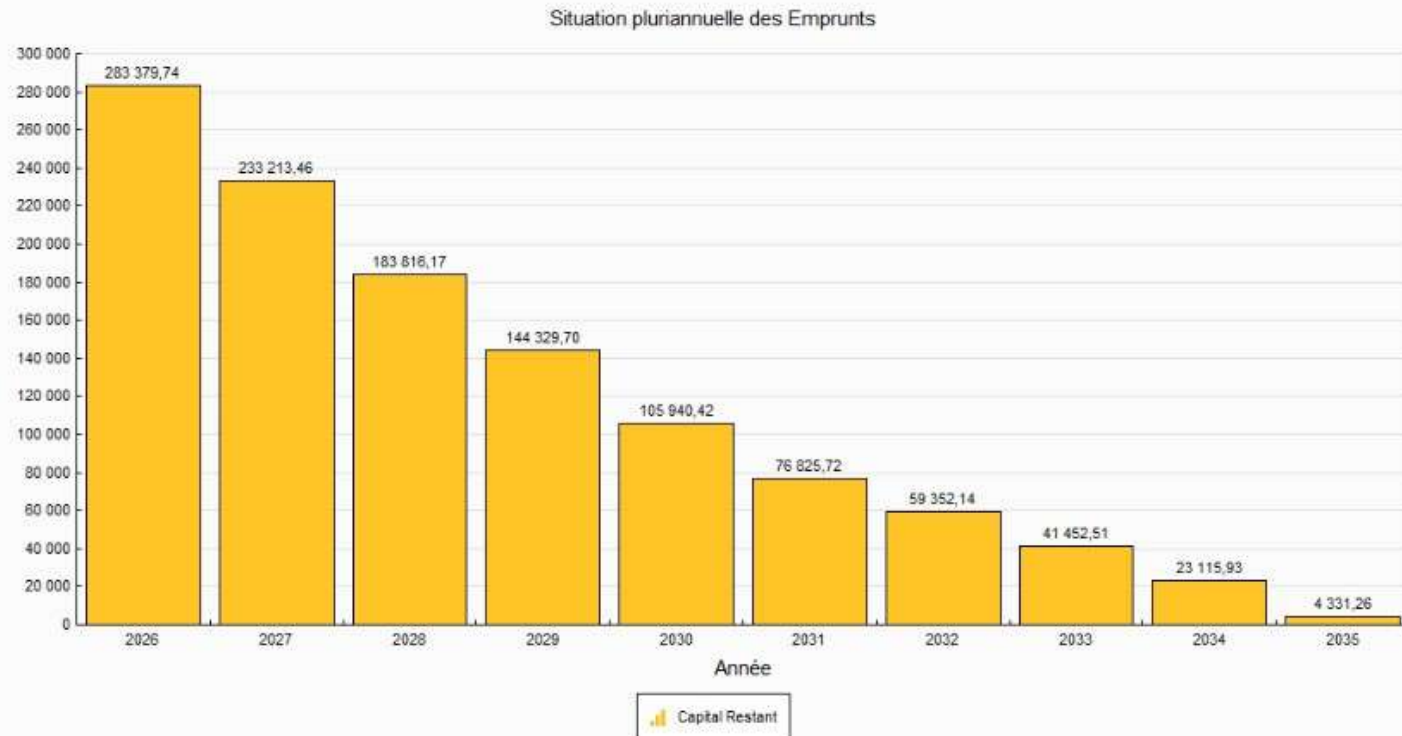
Fin 2025, l'endettement de la commune passe de 739 660 € en 2015 à 283 379,74 €. Soit une baisse de 61,68 %

Dette par habitant de Pouillé



Capital restant à devoir au 1^{er} janvier

Graphique de la situation pluriannuelle



Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement

C.F.U. 2025 = 741 856 € (*)

B.P. 2026 = 833 842 €

() non compris excédent de 194 858 €*

Dépenses de Fonctionnement

C.F.U. 2025 = 662 987 €

B.P. 2026 = 833 842 €

Section d'Investissement

Recettes d'investissement

C.F.U. 2025 = 205 569 €

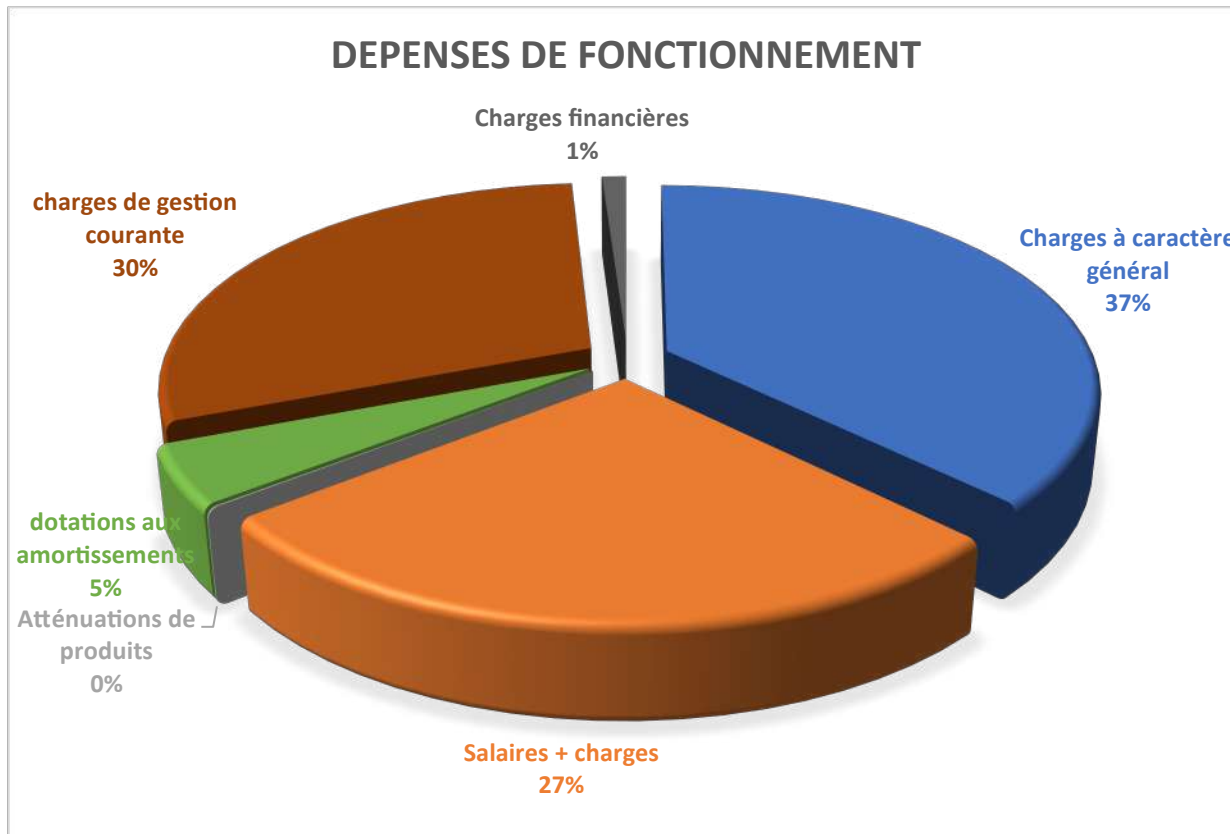
B.P. 2026 = 279 002 €

Dépenses d'investissement

C.F.U. 2025 = 249 628 €

B.P. 2026 = 279 002 €

Répartition des dépenses de fonctionnement (2025)



Dispositions issues de la loi NOTRé concernant les budgets

Article L.2313-1 du CGCT (extraits)

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »